

~~NORD PAS-DE-CALAIS~~

REPUBLIQUE FRANCAISE

*Y. J. Jealabli*SECRETARIAT GENERAL
DES AFFAIRES REGIONALES2, rue Jean-Baptiste Gosselin
59000 LILLE CEDEXLE PREFET,
DE LA REGION NORD / PAS DE CALAIS

OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

ARRETE portant inscription sur
l'Inventaire Supplémentaire des
Monuments Historiques de l'entrée
des eaux du bastion de Beaulieu
à AIRE-sur-la-LYS (Pas-de-Calais).

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 mars 1924 modifié par le décret n° 64-428 du 18 avril 1961 ;

Vu le décret n°82.390 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des Préfets, Commissaires de la République de région ;

Vu le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

Vu le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Préfets, Commissaires de la République de région une Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique ;

La Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique de la région Nord - Pas-de-Calais entendue en sa séance du 8 juin 1989 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'ensemble constitué par le chenal et la porte de l'entrée des eaux de la Lys, les vestiges du bastion de Beaulieu et le magasin à poudre constituent un ensemble remarquable pour en rendre désirable sa préservation en raison de la rareté de ces aménagements ;

Considérant la nécessité de donner à l'immeuble une mesure de protection pendant la durée de la procédure de classement initié sur proposition de la COREPHAE ;

ARRETE

Article 1er - Sont inscrits sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques :

- le chenal de l'entrée des eaux protégé par un batardeau et une dame, situé au lieu-dit la Fourche à AIRE-sur-la-LYS (Pas-de-Calais) entre le chemin rural n° 54 dit du Servoir et la parcelle n° 232, section AO et appartenant pour moitié aux propriétaires riverains à savoir : la ville d'AIRE-sur-la-LYS pour le chemin rural n° 54 dit du Servoir et à la Société des Eaux du Nord 217, boulevard de la Liberté à LILLE (Nord) pour la section AO n° 232 d'une contenance de 1 ha 16 a 90 ca. Cette Société en est propriétaire depuis une date antérieure au 1er janvier 1956.

- la porte d'entrée des eaux et les vestiges du bastion de Beaulieu et du magasin à poudre situé au lieu-dit Quartier Vauban à AIRE-sur-la-LY (Pas-de-Calais) figurant au cadastre, section AC, sous le n° 208 d'une contenance de 54 a 00 ca et appartenant à la commune d'AIRE-sur-la-LY (Pas-de-Calais) depuis une date antérieure au 1er janvier 1956.

Article 2 - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre de la Culture et de la Communication, sera publiée au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet de département, au Maire de la commune et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun de ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Lille, le

27 AVR. 1990

Jean-Claude AUROUSSEAU

Pour ampliation,
Pour le Préfet
Le Chef de bureau



Alain VERMEULEN